

TRAVAUX ET REMISE AUX NORMES DE L'USINE

Les ordures ménagères des 28 communes adhérentes au syndicat TRI-OR sont traitées à l'usine de Champagne-sur-Oise. La part biodégradable des déchets ménagers est alors transformée en compost. Cette usine de compostage a été construite dans les années 70 et doit subir des travaux pour sa remise aux normes.

Un bureau d'étude a été désigné afin de réfléchir aux travaux nécessaires pour la réduction des nuisances olfactives engendrées par l'usine.



Les déchets non biodégradables jetés dans les ordures ménagères ne sont ni recyclables, ni compostables. Ceux-ci sont redirigés en centre de stockage de déchets non dangereux.

Ces déchets sont retenus par des trommels (système de passoirs) permettant leur séparation du compost. Le maillage d'un des trommels a été réduit afin d'améliorer la qualité du compost et de limiter la présence de petits morceaux de plastique. Cette amélioration permet d'atteindre les objectifs fixés par la norme européenne relative à la qualité du compost.

COMPOST ISSU D'ORDURES MÉNAGÈRES

Nous avons rencontré M. PIGEON, agriculteur à Bornel utilisant du compost issu des ordures ménagères traitées à l'usine de Champagne-sur-Oise.

Comment avez-vous appris que le site du syndicat TRI-OR à Champagne-sur-Oise produisait du compost qui peut être fourni aux agriculteurs?

Il y a une quinzaine d'années, l'usine de Champagne avait un contrat avec la société BRIEZ qui était chargée de venir chercher du compost et de l'épandre gratuitement aux agriculteurs intéressés. À cette époque, le compost était de moins bonne qualité qu'aujourd'hui, il y avait beaucoup de petits morceaux de plastique. Quelques années après, M. GUITEL a rendu visite à chaque agriculteur afin de savoir si l'épandage de compost d'ordures ménagères les intéressait sachant que celui-ci était de bien meilleure qualité qu'auparavant. J'utilise donc ce compost depuis 7 ans.

Notre compost respecte les exigences qualitatives imposées par la norme NFU44051, qu'est-ce qui vous a convaincu d'opter pour cette solution plutôt qu'un autre type de fertilisant?

Le compost m'a séduit pour plusieurs raisons :

- D'abord parce que le produit est sec, il émet donc moins d'odeurs que les boues de station par exemple.

- Il n'y a pas besoin d'équipement particulier pour le chargement du compost et je peux venir le chercher

moi-même car l'usine est proche de mon exploitation.

- Au niveau réglementaire, l'épandage de compost ne nécessite pas de justifications particulières auprès des autorités, pas besoin de fournir de plan d'épandage...

- Intérêt économique (compost vendu 2€ la tonne) même en venant le chercher nous-mêmes car il est moins coûteux qu'un engrais chimique.



Quelle quantité et à quelle fréquence utilisez-vous ce produit?

J'utilise le produit sur environ 1/4 de mon exploitation (30 hectares/125 hectares) tous les ans car il apporte suffisamment d'éléments fertilisants pour les cultures durant cette période, à défaut, je complète avec des engrais chimiques. Je retire 600 tonnes de compost par an, j'épands donc 20 tonnes à l'hectare. Nous l'utilisons surtout en août et en septembre après les récoltes.

Est-il adapté à tous les types de culture?

Je pense qu'il est adapté à tous types de culture sauf les protéagineux (petit pois...) car ces plantes fabriquent elles-mêmes leur azote, ainsi, un apport supplémentaire pourrait avoir un effet

contradictoire. Je le mets sur 3 types de culture : le blé, le maïs et la betterave.

Quel amendement utilisent les agriculteurs de votre entourage pour leur exploitation?

À ma connaissance, les agriculteurs de mon entourage utilisent soit :

- de l'engrais chimique (engrais de fond),

- des boues de station,

- du compost de déchets verts (VALORISOL)

- un peu de fumier de champignons,

- du compost d'ordures ménagères.

Est-ce que cela pose souci à certains de vos confrères le fait que notre compost soit issu des déchets ménagers?

Au début, les agriculteurs avaient un peu de réticence sur ce produit car on retrouvait beaucoup de morceaux de plastique. Certains ne l'utilisent pas car l'épandage du compost nécessite une organisation de travail différente. D'autres pensent que le compost devrait être gratuit surtout lorsque le coût des engrais chimiques était beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui. La distance peut également être un facteur néfaste pour certains confrères ayant leur exploitation à plus de 20 km de l'usine. Depuis, la qualité visuelle du compost s'est nettement améliorée.

Dans l'ensemble il n'y a pas trop de réticence pour l'épandage de ce produit au niveau des agriculteurs ni au niveau de nos clients.

LES PROBLÈMES DE COLLECTE

Le service de collecte rencontre certaines difficultés au quotidien lors du ramassage de vos déchets. Afin de permettre le passage du camion, veillez à stationner correctement vos véhicules les jours de collecte. Nous vous invitons également à effectuer un élagage régulier de vos arbres ou haies débordant sur la chaussée pour ne pas empêcher les manœuvres des bennes de collecte.



INFO PRATIQUE

Les horaires de collecte n'étant pas fixes, nous vous conseillons de présenter vos bacs de tri, vos bacs ou sacs d'ordures ménagères ainsi que les encombrants le soir précédant le jour de la collecte.

LA PESÉE EMBARQUÉE

Un nouveau système sera bientôt installé sur les bennes de collecte : la pesée embarquée. Elle renseignera sur le poids des déchets collectés par commune.

LES BORNES ENTERRÉES



Un nouveau dispositif de collecte peut être mis en place sur les communes du syndicat TRI-OR : **les bornes enterrées**. Ce système est dédié aux habitats collectifs, aux centres villes et aux rues étroites, partout où la population est dense avec un manque de place pour le stockage des différents bacs.

À chaque borne correspond un type de flux ; l'une est destinée aux ordures ménagères, une autre est dédiée à la collecte des emballages recyclables, la dernière est destinée au verre alimentaire.



Le premier site à avoir bénéficié de ce dispositif se situe dans le quartier de Boyenval à Beaumont-sur-Oise. L'implantation de ces bornes rencontrant un vif succès, de nouvelles installations sont en cours et se développent sur le territoire.

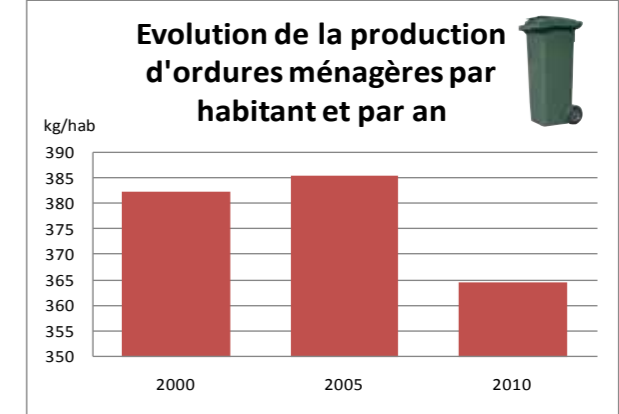
LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I) comprennent tous les matériaux piquants, coupants et tranchants de la profession médicale. Au cours du premier semestre 2011, le syndicat TRI-OR organisera la collecte et le traitement des D.A.S.R.I au niveau des officines des communes adhérentes qui l'acceptent. Cette mise en place répond aux objectifs suivants :

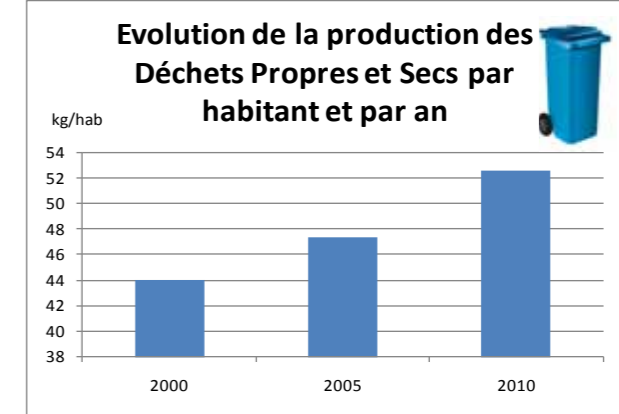
- permettre aux producteurs d'assurer l'élimination de manière légale,
- garantir la protection des opérateurs (trieurs et rippeurs)
- éviter tout risque de contamination,
- maîtriser les risques sanitaires.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

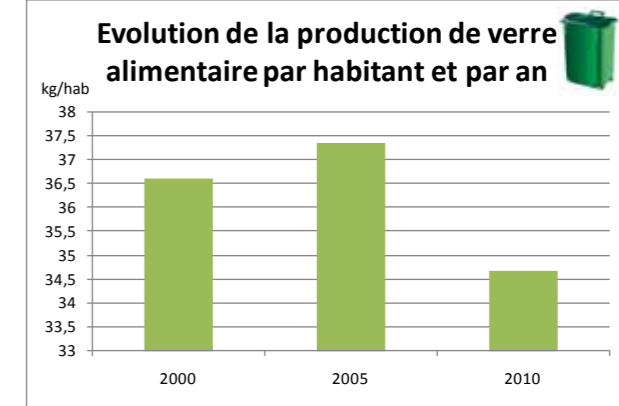
Malgré une baisse du poids du verre par habitant en 10 ans, nous tenons à féliciter les habitants pour leur geste de tri des déchets propres et secs. Ces efforts se traduisent également par une baisse des ordures ménagères ! Nous vous encourageons à continuer votre effort de tri afin de contribuer au recyclage des déchets.



Nous pouvons observer une baisse du poids des ordures ménagères par habitant de 4,7 % en 10 ans. Ce résultat peut s'expliquer en partie par l'opération de compostage individuel au cours de laquelle de nombreux particuliers se sont dotés d'un composteur pour transformer en compost leurs déchets biodégradables.



Nous observons une augmentation notable des déchets propres et secs (16%), nous trions mieux qu'il y a 10 ans !



Le poids du verre collecté par habitant a baissé de 5,27% en 10 ans ; cela peut s'expliquer par l'allègement des emballages. De plus, il y a aujourd'hui moins d'emballages en verre, et plus d'emballages en plastiques.

Déchets concernés

BAC BLEU

Les bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium et canettes métalliques.



Indésirables

Tous les plastiques autres que les bouteilles et flacons : sacs plastiques, jouets, polystyrène... les restes de nourriture, déchets mouillés, végétaux et couches culottes.

N'EMBOITEZ PAS VOS DECHETS*



*ils deviennent impossibles à trier

DECHETTERIE / ENCOMBRANTS

Déchets acceptés en déchetterie

Déchets électriques et électroniques, néons et ampoules à économie d'énergie, déchets toxiques et dangereux (peintures, solvants, piles, batteries), gravats, déchets verts, vêtements, verrerie et vaisselle, huiles de vidange, encombrants, gros cartons et ferrailles.

Attention

Pour la collecte des encombrants en porte à porte : les déchets toxiques, les gravats, les souches et troncs d'arbres ne sont pas collectés.



Indésirables

Les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les extincteurs et le fibrociment (amiante) ne sont pas pris en charge par le syndicat TRI-OR. Contactez nous pour connaître les coordonnées des repreneurs.

Les sapins de Noël sont ramassés lors de la collecte des encombrants.

BAC VERT

Déchets concernés

Uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre. Videz les bocaux, enlevez les bouchons.



VOTRE BAC VERT EST TROP PETIT? DEMANDEZ-EN UN DEUXIEME!

Indésirables

Vitres, miroirs, ampoules électriques, vaisselle, capsules métalliques, sacs plastiques



PAS DE VERRE DANS LES ORDURES MENAGERES*

*sa présence nuit gravement à la qualité du compost.

ORDURES MENAGERES



Déchets concernés

Déchets ménagers non triés en sac ou en bac.

Indésirables

Déchets toxiques (piles, lampes à économie d'énergie, cartouches d'imprimantes, médicaments, peintures).

Ne jetez pas de déchets pouvant causer des bouchons dans le dispositif de traitement des ordures ménagères : tuyau d'arrosage, cassette vidéo, vêtements, textiles, cordes...

Merci de déposer vos vêtements dans les bornes du Relais Val de Seine ou Ecotextile.

NE JETEZ PAS VOS DECHETS TOXIQUES DANS LES ORDURES MENAGERES

OPÉRATIONS DE NETTOYAGE



Le syndicat TRI-OR a participé à différentes opérations de nettoyage ces dernières semaines:



- Nettoyage d'une partie de la forêt de Carnelle par une classe de CM1 de l'école Louis Roussel à Beaumont-sur-Oise lors de l'après midi du 24 septembre.

- Nettoyage de l'étang du Val de Persan par les enfants de l'école primaire Emilie Carles durant toute une journée à l'occasion de l'opération «Nettoyons la nature».



EXPOSITION A LA BIBLIOTHÈQUE DE BEAUMONT

Une exposition sur le tri sélectif et le compostage domestique a été installée par la bibliothèque de Beaumont-sur-Oise en partenariat avec le syndicat TRI-OR. À cette occasion, les conseillères en collecte sélective sont intervenues pour sensibiliser les enfants de l'école élémentaire Jean Zay en rappelant les consignes de tri et les informer sur le devenir de chaque déchet.

MARCHÉ DE PERSAN



En collaboration avec Verre Avenir, nous avons tenu un stand d'information sur le verre alimentaire lors du marché de Persan du 20 octobre.

DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02
9h à 12h - 14h à 17h
Samedi : 9h à 17h
Dimanche : 10h à 15h

ETE : du 01/03 au 31/10
9h à 12h - 14h à 18h
Samedi : 9h à 18h
Dimanche : 10h à 16h

DÉCHETTERIE DE VIARMES (réservée aux particuliers)

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02
9h30 à 12h - 14h à 17h
Samedi : 9h30 à 17h
Dimanche : 10h à 15h

ETE : du 01/03 au 31/10
9h30 à 12h - 14h à 18h
Samedi : 9h30 à 18h
Dimanche : 10h à 16h



infos-Tri

n°24

Lettre d'information du syndicat TRI-OR

Janvier 2011

Réalisation : Perrine Rosain et Fleur Barbereau

Imprimé sur papier recyclé



Vous n'avez pas de bacs de tri ?
Vous venez d'emménager ?
Contactez l'équipe de TRI-OR
au
01 34 70 05 60
ou
connectez vous sur
www.tri-or.fr



Meilleurs VOEUX

pour 2011 !